



*Proche,
Efficace,
Solidaire...*

Syndicat CGT du Conseil Départemental
des Yvelines

2 place André Mignot, 78000 Versailles
cgt@yvelines.fr 06.71.78.55.10.

Versailles, le 22/02/2024,

Madame la Ministre déléguée en charge de l'enfance, de la jeunesse et des familles,

Le syndicat CGT du Conseil Départemental des Yvelines et de ses Etablissements publics souhaite alerter le Secrétariat d'Etat sur la situation dégradée de la mission de protection de l'enfance sur notre territoire. Comme tous les départements, l'action sociale, la PMI et la protection de l'enfance sont des missions principales pour notre collectivité. Il est donc de la responsabilité du Conseil Départemental des Yvelines d'exercer ces missions et de les doter de moyens en réponse aux besoins des familles yvelinoises dans le respect des textes législatifs.

Récemment, le secrétariat d'Etat chargé de l'enfance a déjà été alerté par rapport à l'Institut du Psycho-trauma de l'Enfant et de l'Adolescent des Yvelines après le transfert des moyens et missions du conseil départemental à ce Groupement d'Intérêt Public en création. Par ce transfert, l'aide sociale à l'Enfance ne compte plus de psychologues territoriaux exerçant selon le décret n°92-853 du 28 août 1992, privant les familles d'un accompagnement spécifique nécessaire, les équipes enfance de la compréhension pluridisciplinaire des situations des mineurs qui nous sont confiés, et les partenaires du soin de la construction des protocoles de soins utiles et concertés.

De plus, bon nombre d'enfants confiés à l'Aide sociale à l'Enfance des Yvelines n'ont pas de soutien thérapeutique alors même que chacun d'entre eux est porteur de souffrances, voire de traumatismes, liés à la maltraitance subie et à la nécessaire séparation d'avec leurs familles.

En 2023, le conseil départemental a également décidé et programmé la fermeture de son centre maternel. Depuis plusieurs mois, nous constatons une diminution drastique des accueils de mères/enfants dans cette structure, privant ainsi ce public fragilisé d'un outil de prévention et d'accompagnement de la parentalité.

De même, le territoire yvelinois était doté en 2015 de 65 centres de PMI mais aujourd'hui il n'en compte plus que 24 et un bus PMI depuis 2021. Cette diminution est alarmante car elle prive les familles d'un lieu de prévention primaire de dépistage et d'accompagnement de proximité. Et pourtant, le constat d'une augmentation du nombre des placements en forte proportion d'enfants de moins de 3 ans inquiète.

Parallèlement, nous dénonçons depuis plusieurs années les suppressions de postes, les 278 postes vacants et les 367 postes gelés (tableau des effectifs 2022). Cette gestion du personnel a un impact direct sur l'exercice des missions en mode dégradé lié à une surcharge de travail pour les équipes. Le choix du Conseil départemental est également de favoriser l'embauche d'agents en CDD (30% de l'effectif global). Cette précarisation de l'emploi génère un fort turn-over au sein des équipes et une discontinuité du service au public. Tous ces choix impactent défavorablement l'accompagnement des parents et de leurs enfants qui nous sont confiés. La difficulté pour les professionnels de terrain de ne pas pouvoir exercer leur mission au mieux, dans l'intérêt supérieur de l'enfant, conduit de plus en plus à des situations de souffrance au travail. Plusieurs équipes de protection de l'enfance de notre collectivité ont interpellé la CGT, ainsi que la direction pour en témoigner.

Participant à cette perte de sens du travail :

- Un processus de démantèlement de notre service public départemental depuis plusieurs années. Dernier exemple en date, le transfert au 01/02/2024 de la mission de prévention à un groupement de Coopération Social et médico-social de droit privé
- Des externalisations en cours qui précarisent l'emploi et entament la pérennité des programmes d'aide à la population aboutissant à des départs des professionnels pourtant engagés, expérimentés et formés, et les remplacent par des travailleurs recrutés sans les mêmes contraintes, parfois non diplômés et non formés, mais parfois mieux rémunérés que les agents titulaires
- Des réorganisations successives de la direction Enfance Jeunesse, sans s'appuyer sur l'expertise des professionnels de terrain pour connaître les réalités de travail, les besoins des mineurs et élaborer avec eux les axes d'amélioration de la mission
- Des Travailleurs Sociaux surchargés par les tâches administratives, éloignés de leur cœur de métier, avec des astreintes imposées sans rémunération à la hauteur
- Une approche quantitative qui prime sur le qualitatif.

Pour les familles et les enfants, tous ces choix institutionnels ont pour conséquence 82 placements à domicile en attente, 176 mesures d'Aide Educative à Domicile en attente, 410 mesures d'AEMO judiciaire en attente, 600 mineurs à l'hôtel, des MECS qui révèlent des manquements mettant en cause la santé, la sécurité et la prise en charge éducative des mineurs.

Une nouvelle organisation de la direction enfance a été actée au comité social territorial de février 2024. Elle prévoit une référence unique au sein même des structures départementales d'accueil (accueil familial et institutionnel) pour l'enfant et les parents soustrayant chacun d'un tiers en cas de difficultés sur le lieu d'accueil. Quel tiers pour les parents ou le mineur qui est hébergé et qui se trouve en difficulté avec l'équipe éducative ou dans ses conditions d'hébergement puisque toute la prise en charge est à la charge du même établissement ?

Par ailleurs, Le juge des enfants aura comme interlocuteur les professionnels d'un seul établissement qui sont à toutes les places : auprès de l'enfant dans sa prise en charge au quotidien, et auprès des familles dans le travail en lien avec eux sur la parentalité.

Sur la situation des Mineurs non accompagnés, le Conseil départemental est passé de 500 à 1000 prises en charge, entre 12/2021 et 12/2023. Sur ces 1000 mineurs non accompagnés, 400 sont hébergés et pris en charge par des associations, les 600 autres mineurs non accompagnés sont hébergés à l'hôtel. Pour 1000 mineurs non accompagnés dont le Conseil départemental des Yvelines a la responsabilité, l'équipe dédiée ne compte que 7 travailleurs sociaux pour leur suivi dont un poste vacant. Cette équipe fait aussi face à de nombreux arrêts maladie liées à l'épuisement professionnel et à un fort turn-over (11 départs en 2 ans). La prise en charge de ces jeunes est insatisfaisante en raison du manque de moyens dédiés. L'équipe quant à elle témoigne d'un conflit de valeur important.

La ministre déléguée peut-elle être un relais pour questionner le fonctionnement au CD78 sur les points suivants :

- Absence de schéma interdépartemental de l'aide sociale et de la protection de l'enfance depuis 2022,
- La baisse de budget de l'Aide sociale à l'Enfance alors que les besoins augmentent et que le budget consacré à l'ASE par le Conseil Départemental des Yvelines est déjà inférieur de 28.8% à la moyenne des départements en France Métropolitaine,
- Les externalisations des missions.

La CGT vous sollicite pour apporter un soutien en faveur de la mise en œuvre de politiques publiques dans l'intérêt de la population yvelinoise dans le domaine de la protection de l'enfance.

Par ailleurs, en qualité de ministre déléguée, vous pouvez agir pour porter une politique publique nationale qui définisse la Protection de l'Enfance comme mission garantissant l'égalité dans la prise en charge, l'accueil et les besoins des enfants et de leurs familles.

Nous constatons un important turnover et un manque d'attractivité pour les métiers du social et de l'enfance. Les difficultés que nous rencontrons dans les Yvelines le sont également dans les autres départements. Aussi, nous demandons :

- Une amélioration significative des salaires pour la reconnaissance et la revalorisation de ces métiers à prédominance féminine du lien aux autres.
- La pérennisation des emplois qualifiés dans le secteur associatif intervenant dans le champ de protection de l'enfance,
- L'instauration d'un véritable statut pour les assistants familiaux dans le cadre de la Fonction Publique
- La mise en œuvre d'un plan massif de titularisation des professionnels dans le secteur public.

Les Conseils Départementaux sont confrontés à un contexte budgétaire en tension et à l'effet ciseau. Dans le contexte économique actuel, les collectivités sont confrontées à une hausse naturelle des dépenses du fait de l'inflation et de l'augmentation des besoins des administrés.

Dans le même temps, les recettes sont en baisse en particulier au regard de la crise immobilière qui engendre une baisse des droits de mutation à titre onéreux (DMTO).

Cette recette est en baisse dans nombre de départements, pour le Conseil départemental des Yvelines cela correspond à une diminution de 30%, soit une perte de recettes de – 140 M€.

Ce contexte conduit certaines collectivités à poser des choix budgétaires, contraints ou non, ayant des impacts particulièrement néfastes sur des missions sociales et enfances essentielles en territoire et pour la cohésion nationale.

Aussi, nous vous alertons sur la nécessité d'apporter les moyens nécessaires aux collectivités pour qu'elles puissent répondre à ces missions à la hauteur des enjeux. L'état doit en être garant sur l'ensemble des territoires.

Nous vous remercions pour l'étude attentive que vous pourrez consacrer à notre alerte et à nos demandes. Nous nous tenons à votre disposition si vous souhaitez en échanger plus amplement.

Dans l'attente de votre réponse,

Veuillez agréer Mme EL HAÏRY, Ministre déléguée en charge de l'enfance, de la jeunesse et des familles, l'assurance de notre profonde considération.

Valérie RAMAGE,
Secrétaire Générale
CGT du Conseil Départemental des Yvelines
et de ses établissements publics